



ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DETECTION ET NEUTRALISATION PRECOCE DES SCOLYTES DANS LES PESSIÈRES D'ALTITUDE DU HAUT-JURA

1. Contextualisation

Le quart Nord-Est de la France fait face à des attaques de scolytes dans les secteurs de plaines et moyennes montagnes (jusqu'à 800-900 m) depuis 2018. Ces attaques ayant atteint un niveau épidémique ont engendré une baisse du prix des bois et une difficulté de commercialisation à cause de la saturation du marché par les bois scolytés. Aujourd'hui les attaques sont principalement localisées dans les plantations d'Epicéa de basse altitude, mais dans le contexte de changement climatique elles pourraient à terme se propager aux pessières d'altitude.

Pour répondre à cette problématique la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et Fibois Bourgogne Franche-Comté ont sollicité le Parc naturel régional du Haut-Jura pour réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif de détection et de neutralisation précoce des attaques de scolytes dans les pessières d'altitude. 84 000 ha de forêts résineuses ou mixtes sont concernés par l'étude.

Pour réaliser cette étude, le Parc a recruté Margot Lepetit sur une période de 5 mois, soit d'octobre 2020 à mars 2021. Cette étude est financée par le commissariat de massif du Jura.

2. But du projet

Considérant que les pessières d'altitude sont à leur place et ont toujours un avenir (contrairement aux pessières de plus basse altitude), le dispositif consisterait en une prospection active des peuplements d'Epicéa puis à l'élimination rapide des bois scolytés. L'exploitation, le transport et le sciage doit alors se faire entre 2 et 4 semaines suivant la détection du foyer pour que la dispersion des scolytes soit la plus possible minimisée.

L'objectif de l'étude est de définir, en concertation avec les acteurs concernés, les modalités de mise en œuvre d'un tel dispositif dans les pessières d'altitude du Haut-Jura en s'appuyant sur l'analyse du retour d'expérience du dispositif « bucherons-pompiers » mis en place en Savoie et Haute-Savoie, et du projet de la DRAAF Grand-Est.

L'étude de faisabilité doit permettre de préciser les données suivantes :

- L'adaptation des dispositifs mis en place dans les Savoies et envisagés en région Grand-Est sur le territoire du PNR du Haut-Jura
- L'organisation de la chaîne d'intervention entre les acteurs, de la détection jusqu'aux scieurs
- Les moyens d'intervention dans la propriété privée en déficit de gestion
- Les moyens d'information des propriétaires sur les obligations réglementaires concernant les bois scolytés
- L'identification des acteurs économiques et des structures pouvant intervenir dans le dispositif ainsi que de leur degré d'intérêt et d'implication
- Du point de vue environnemental, les modalités d'exploitation pour limiter les impacts d'exploitation des bois scolytés ainsi que l'identification des enjeux environnementaux
- Le dimensionnement du dispositif : volumes concernés, moyens humains, outils financiers
- L'acquisition de nouvelles connaissances sur le sujet des scolytes via la mise en place du dispositif



- L'information des propriétaires pour améliorer la résilience des forêts

3. Déroulement de l'étude

Pour répondre à ces différents objectifs, l'étude se déroulera en plusieurs étapes.

1-Etat des lieux	2- Définition du protocole d'intervention	3- Concertation	4- Dimensionnement
Octobre et novembre 2020	Novembre et décembre 2020	Décembre 2020 Janvier 2021	Janvier et février 2021

A chaque étape, les acteurs de la filière seront associés : DRAAF Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes , FIBOIS Bourgogne Franche-Comté et Ain, Parc naturel régional du Haut Jura, Direction Départementale des Territoires, Département Santé des Forêts, ONF, CRPF, chambres d'agriculture, ADEFOR, représentants des propriétaires (syndicats, Communes Forestières, ...), Fruitière de gestion forestière, gestionnaires forestiers privés (experts, coopératives, ...), représentants des entreprises de travaux forestiers et des scieurs, gestionnaires de milieux naturels (Réserves Naturelles Nationales, ...), Commissaire de Massif, Régions, Départements, Charte forestière du Massif du Bugey ...

3.1 Etat des lieux sur le territoire du Parc

La première étape consiste à réaliser un état des lieux de la situation de la crise des scolytes sur le territoire du Parc (données disponibles, initiatives des acteurs...). Cet état des lieux doit être partagé avec les acteurs du territoire afin d'identifier leurs attentes vis-à-vis de la mise en place du dispositif et les éventuels points de blocage.

3.2 Définition du protocole d'intervention

Un protocole d'intervention sera ensuite défini, en concertation avec les acteurs de la filière, notamment grâce à l'analyse des retours d'expérience du dispositif utilisé dans les Savoies et du projet mené dans le Grand-Est.

Les enjeux environnementaux seront également pris en compte dans ce protocole d'intervention. L'étude s'attachera notamment à identifier d'éventuelles incompatibilités entre la réglementation et la mise en place du dispositif, à caractériser les impacts potentiels du dispositif sur la biodiversité et à identifier des mesures complémentaires qui pourraient contribuer à l'amélioration de la biodiversité forestière.

Le protocole d'intervention devra détailler les étapes du processus de détection et de neutralisation, les délais d'intervention, le rôle des acteurs impliqués et les procédures à mettre en place pour le suivi logistique.

3.3 Concertation auprès des acteurs concernés

Les différents acteurs seront par la suite consultés afin de recueillir leurs avis sur le protocole d'intervention. Ces consultations doivent permettre d'identifier les acteurs souhaitant s'impliquer dans le projet, d'adapter le protocole aux remarques des acteurs et d'identifier les besoins humains et les besoins complémentaires. Les avis des propriétaires forestiers privés ainsi que des communes forestières seront recueillis. Afin de déterminer les moyens humains mobilisables dans le cadre du projet le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF) seront



également contactés (détection et mise en route des chantiers). Les gestionnaires forestiers privés, entreprises de travaux forestiers, exploitants et scieurs seront également intégrés à l'enquête.

3.4 Dimensionnement du dispositif

La dernière étape du projet concernera le dimensionnement du dispositif. L'estimation des volumes potentiellement concernés permettra de dimensionner le dispositif. De même, des propositions sur la coordination et la gouvernance du dispositif seront formulées. Les financements nécessaires pour le fonctionnement du dispositif seront également estimés. Enfin, les différentes aides mobilisables seront identifiées avec les différents partenaires.

4. Modalités de mise en œuvre de l'étude

Plusieurs comités de pilotage sont envisagés au cours de l'étude :

- Réunion de lancement : présentation de l'étude et de l'état des lieux
- Réunion intermédiaire : présentation des retours d'expériences, des analyses environnementales et première proposition de protocole d'intervention
- Réunion finale : 2nde proposition de protocole d'intervention suite à l'étape de concertation des acteurs, propositions de dimensionnement, de financement et de gouvernance du dispositif.

Contacts

Margot LEPETIT

Chargée de mission Etude scolytes

03 84 34 12 58 - m.lepetit@parc-haut-jura.fr

Carole ZAKIN

Chargée de mission Climat-Energie-Mobilité

03 84 34 12 23 – c.zakin@parc-haut-jura.fr

Rédacteur : Margot Lepetit

Date : 19 oct. 20